

Projet de ligne d'interconnexion Québec—New Hampshire par Hydro-Québec

Dossier : 6211-09-068

Compte rendu de la période d'information et de consultation du dossier par le public du 24 mai au 8 juillet 2016

La période d'information et de consultation du dossier par le public concernant le *Projet de ligne d'interconnexion Québec—New Hampshire* par Hydro-Québec a pris fin le 8 juillet dernier. Conformément au mandat qui lui a été confié le 4 mai 2016 et en vertu des articles 11 et 12 du *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement*, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a mis à la disposition du public pendant 45 jours, soit du 24 mai au 8 juillet 2016, le dossier complet de la demande de certificat d'autorisation relative au projet.

Le projet

Justification et description

Hydro-Québec projette la construction d'une ligne à courant continu d'une tension de 320 kV, d'une longueur de 79,2 km, entre le poste des Cantons, situé dans la MRC de Val Saint-François en Estrie, et la frontière Québec-New Hampshire. Cette ligne permettrait d'accroître la capacité d'exportation du réseau d'Hydro-Québec vers le marché de la Nouvelle-Angleterre.

La nouvelle ligne serait jumelée à une ligne existante à 450 kV sur près de 80 % de son parcours, dans toute la portion nord du tracé. Un nouveau corridor serait créé pour la portion sud du tracé. Plus précisément, le parcours emprunté par cette ligne serait divisé en trois tronçons. Dans le premier, d'une longueur de 4,2 km, Hydro-Québec réutiliserait une portion de la ligne à 450 kV de la Nicolet-Des Cantons existante dans une exploitation à 320 kV. Dans le deuxième tronçon, la nouvelle ligne à 320 kV longerait, du côté est, la ligne à 450 kV existante sur une distance de 59,6 km. Les pylônes de la nouvelle ligne seraient juxtaposés à ces derniers dans la mesure du possible. Enfin, dans le dernier tronçon, la ligne projetée parcourrait seule une distance de 15,4 km avant de rejoindre le point de traversée de la frontière du New Hampshire dans le nouveau corridor.

Le coût du projet est estimé à 125 M\$. Selon l'échéancier du promoteur, les travaux sont prévus s'amorcer au cours de l'automne 2017. La mise en service est prévue au printemps 2019.

(Extrait du communiqué émis le 24 mai 2016)

Les préoccupations soulevées

Les préoccupations recueillies pendant la période d'information et de consultation du dossier par le public proviennent d'informations colligées lors de la séance d'information. Ces préoccupations sont les suivantes :

Le projet

- l'état d'avancement du projet au Québec en comparaison avec celui aux États-Unis ;
- le prix payé par Hydro-Québec pour les terrains en comparaison avec celui payé aux États-Unis;
- le nombre de terrains ou de maisons achetés par Hydro-Québec à cette étape du projet ;
- la contribution financière d'Hydro-Québec dans le milieu en comparaison avec celui aux États-Unis.
- le refus d'Hydro-Québec d'enfouir les fils ;
- le projet d'aménagement prévu par Hydro-Québec dans l'emprise déboisée.

Les techniques de travail

- les techniques de construction utilisées en fonction de la particularité des sols ;
- la différence entre le résultat final des travaux et celui annoncé ;

- les directives et les méthodes de travail d'Hydro-Québec ;
- les garanties qu'Hydro-Québec pourrait fournir sur la qualité de son travail ;

Le milieu biologique

- le déboisement considéré excessif aux abords d'un ruisseau sous la ligne à 450 kV existante ;
- le risque de voir le nerprun, une espèce exotique envahissante, s'étendre dans la zone déboisée ;
- la disponibilité des études concernant les espèces menacées, notamment la grenouille rainette faux-grillon ;
- les travaux de drainage à effectuer en raison de la présence d'une tourbière ;
- la possibilité d'inondation de certaines résidences situées à proximité de l'emprise projetée dans la portion sud du tracé en raison d'un éventuel déboisement qui modifierait l'hydrologie du secteur ;
- l'impact du projet sur les milieux humides dans la portion sud du tracé ;
- la nécessité de connaître l'éventuel aménagement projeté de chaque terrain limitrophe à l'emprise dans la portion sud du tracé ;
- la possibilité pour les résidents de discuter et de collaborer avec Hydro-Québec au sujet de l'aménagement de leur terrain lorsque limitrophe à l'emprise projetée.

Les communications

- la difficulté de parler à la bonne personne ressource chez Hydro-Québec pour répondre aux préoccupations des citoyens ;
- l'absence de communications avec des propriétaires depuis le début du projet, soit en 2008.

Les autres préoccupations

- la disponibilité des études concernant le niveau de bruit des lignes électriques ;
- la différence de bruit entre la ligne existante et celle à construire ;
- la différence entre le courant continu et le courant alternatif ;
- le niveau de perte de courant électrique entre le courant continu et alternatif.

Les activités d'information et de communication

Les centres de consultation

Tous les documents sur le projet ont été déposés dans les centres de documentation du BAPE à Québec et à Montréal ainsi que dans les centres de consultation suivants :

Centres	Adresses
Bureau de la municipalité de Val-Joli	500, route 49
Bureau de la municipalité d'Ascot Corner	5655, route 112
Bureau de la municipalité de Saint-Herménégilde	816, rue Principale

Bureau de la municipalité d'East Hereford

15, rue de l'Église

Le site Web

Tous les documents reçus en version électronique, dont l'étude d'impact et son résumé, ont été déposés sur le site Web du BAPE.

La parution des avis publics par le promoteur

Dates	Quotidiens	Hebdos régionaux
21 mai 2016	<i>La Tribune</i>	
21 mai 2016	<i>Le Soleil</i>	
21 mai 2016	<i>La Presse</i>	
25 mai 2016		<i>L'Étincelle</i>
25 mai 2016		<i>Le Progrès de Coaticook</i>
25 mai 2016		<i>The Record</i>
1 ^{er} juin 2016		<i>Le Haut-Saint-François</i>
11 juin 2016	<i>La Tribune</i>	
15 juin 2016		<i>Le Haut-Saint-François</i>
15 juin 2016		<i>Le Progrès de Coaticook</i>
15 juin 2016		<i>L'Étincelle</i>
15 juin 2016		<i>The Record</i>

Les communiqués de presse diffusés par le BAPE

Dates et événements	Nombre d'envois		Diffusion dans Internet
	Médias	Groupes, municipalités ou citoyens	
24 mai 2016 Début de la période d'information et de consultation du dossier par le public et annonce de la séance d'information	Médias écrits et électroniques de l'Estrie	408	Site Web et compte Twitter du BAPE 718 abonnés
20 juin 2016 Rappel de la séance d'information	Médias écrits et électroniques de l'Estrie	Ne s'applique pas	Compte Twitter du BAPE 756 abonnés

La séance d'information

Date	Le lundi 20 juin 2016 à 19 h 30
Lieu	Salle Sherbrooke A Hôtel Delta Sherbrooke 2685, rue King Ouest Sherbrooke
BAPE : Animation	M. Alexandre Corcoran-Tardif, conseiller en communication
Accueil et prise de notes	M. Luc Nolet, conseiller en communication
Promoteur	M ^{me} Lynda Veilleux, chef de projet, Hydro-Québec M ^{me} Carole Charest, chargée de projets en environnement, Hydro-Québec M. Vincent Fihey, ingénieur, Hydro-Québec M. Hugo Mimee, conseiller en participation publique, Hydro-Québec
Assistance	48 personnes
Durée	1 heure 40 minutes

Les relations de presse

Une représentante du journal *La Tribune*, un représentant du journal *The record*, une journaliste de *Radio-Canada* ainsi qu'une représentante de *IVA* étaient présents à la séance d'information tenue le 20 juin dernier à Sherbrooke.

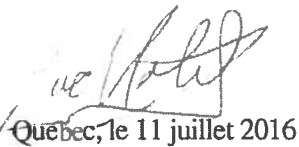
La revue de presse

Une revue de presse a été réalisée tout au long de la période d'information et de consultation du dossier par le public. À la suite de la séance d'information du 20 juin dernier, le journal *La Tribune*

a fait paraître un article qui reprend essentiellement les éléments de la description du projet, ses impacts et les mesures d'atténuation prévues par le promoteur, ainsi que sur le déroulement de la séance d'information et des préoccupations soulevées par quelques citoyens lors de cette séance d'information.

Les communautés autochtones

À la lecture de la documentation concernant le projet et après une discussion avec la chargée de projet au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, les communautés abénakises d'Odanak et de Wôlinak pourraient être concernées par le projet. Le communiqué émis par le BAPE le 24 mai 2016 a été transmis au Grand Conseil de la Nation Waban-Aki afin de les inviter à exprimer leurs préoccupations sur le projet au cours de la période d'information et de consultation du dossier par le public menée par le BAPE, et plus précisément au moment de la séance d'information tenue le 20 juin dernier à Sherbrooke.



Québec, le 11 juillet 2016

pour Alexandre Corcoran-Tardif, conseiller en communication, chargé du dossier
En collaboration avec Luc Nolet, conseiller en communication